

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 399

15 février 2012

### SOMMAIRE

Centralis S.A. ....	19121	ERPELDING & HENX Architectes, S.à.r.l. .....	19130
Chronus Holding S.A. ....	19121	Etna Properties S.à r.l. ....	19129
Cima Claddings S.A. ....	19121	Euro-Lepont S.A. ....	19131
CNPV Solar Power S.A. ....	19141	ExxonMobil Luxembourg UK ....	19131
Codiprolux S.A. ....	19122	FB Participation One S.à r.l. ....	19147
CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l. ....	19122	FB Participations S.à r.l. ....	19150
CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l. ....	19122	FG-Consult Lux ....	19148
Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l. ....	19122	Finaris S.A. ....	19130
Deer Investments S.A. ....	19124	Foam Investments II S.à r.l. ....	19131
Delta Lloyd REF Holding Alpha S.à r.l. ...	19123	Frank Kienel S. à r.l. ....	19141
Deuterion S.A. ....	19122	Gagfah S.A. ....	19150
Dolpa S.à r.l. ....	19124	Gear Investments & Properties S.A. ....	19123
Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l. .....	19123	Greencap Trading International S.A. ....	19131
DYNAMICS Consulting S.à r.l. ....	19127	Hansta Boating International S.A. ....	19130
DYNAMICS Consulting S.à r.l. ....	19128	Hutchison Ports Investments S.à.r.l. ....	19128
DYNAMICS Consulting S.à r.l. ....	19128	LIP second S.à r.l. ....	19130
DZ Privatbank S.A. ....	19128	LIP third S.à r.l. ....	19141
Eagle 4 S.à r.l. ....	19146	NLG Acquisition Investments S.C.A. ....	19150
E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à.r.l. .....	19129	Pneumatex S.A. ....	19124
EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl ....	19129	Puerto Azul Investments S.à r.l. ....	19106
Electroshop S.à r.l. ....	19129	QGold S.à r.l. ....	19132
Eridanus Investments S.à r.l. ....	19129	Resol S.A. ....	19115
		TA Hydronics S.A. ....	19124
		Verandas Grand-Ducales S.A. ....	19152
		Wood & Shavings S.A. ....	19152

**Puerto Azul Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.733.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of January.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

It appeared:

EQUI SICAV SIF SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.399, acting on behalf of its sub fund, Puerto Azul Exclusive Resorts & Hotels Fund, represented by its general partner, EQUI Specialized Asset Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.923 (the «General Partner»),

hereby represented by Alexandra Cuciureanu, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 6 January 2012,

which, initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Shareholder».

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of «société à responsabilité limitée».

**Articles of Incorporation**

**Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «1915 Law») and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Puerto Azul Investments S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one (1) shareholder (the «Sole Shareholder») or more shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the «Board of Managers») is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies,

within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital and Shares.

### Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro each (EUR 100.-) (the «Shares»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## Chapter III. - Management.

### Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one (1) or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one (1) manager, he/she/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («Conseil de Gérance») (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

### Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of its managers for commitments which do not exceed twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) and by the joint signature of any two (2) managers in any other situation or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Shareholders may appoint a chairman from amongst the managers to convene over meetings of the Board of Managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one (1) of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Where there are only two (2) managers appointed, both members must be present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of such decision shall be the date of the last signature.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 13. Liabilities of the managers.**

13.1 The manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company. He/she/it/they is/are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of his/her/its/their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his/her/it/their heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it/them in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it/they may be made a party by reason of his/her/it/their being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it/they is/are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it/they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it/they may be entitled to.

**Chapter IV. - General Meeting of Shareholders.**

**Art. 14. Powers of the Sole Shareholder / The General Meeting of Shareholders / Votes.**

14.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which she/he/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast her/his/its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax, e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## **Chapter V. - Financial Year, Distribution of Profits.**

### **Art. 15. Financial Year.**

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 16. Distribution of Profits.**

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## **Chapter VII. - Applicable Law.**

**Art. 18. Governing Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

EQUI SICAV SIF SCA on behalf of its sub-fund . . . . .	125 Shares
Puerto Azul Exclusive Resorts & Hotels Fund	
Total . . . . .	<u>125 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

*Transitory provision*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred twenty Euro (EUR 920.-).

*Resolutions of the Board of Managers*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Walter PANZERI, born on 27 July 1961 in Monza (Italy), professionally residing at 4, Via Peri, Lugano, Switzerland;
- Mr. Fabrizio MONTANARI, born on 29 March 1965 in Beinasco (Italy), professionally residing at 4, Via Peri, Lugano, Switzerland.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EQUI SICAV SIF SCA, une société en commandite par actions (S.C.A.) constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.399, agissant au nom de son compartiment, Puerto Azul Exclusive Resorts & Hotels Fund, représentée par son associé gérant commandité, EQUI Specialized Asset Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.923 (l'«Associé Gérant Commandité» ),

ici représentée par Alexandra Cuciureanu, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 janvier 2012,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé».

Laquelle comparante, agissant en dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée.

## Statuts

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

#### Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel de Parts Sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Puerto Azul Investments S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux associés dans les Statuts doit être une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société n'a qu'un seul associé.

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'intérêts et participation au Luxembourg ou d'entités étrangères, par tout moyen et d'administrer, développer et gérer une telle détention d'intérêts ou participations.

3.2 La Société peut procéder à des investissements relatif à l'immobilier soit directement ou par la participation directe ou indirecte dans des filiales de la Société possédant de tels investissements.

3.3 La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer d'actifs de quelque nature que ce soit.

3.4 La Société peut également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérés comme pertinents;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, immobilières, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital et Parts sociales.**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro chacune (100,- EUR) (les «Parts Sociales»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un (1) vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **Titre III. - Gérance.**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il sera défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant pour les engagements ne dépassant pas vingt mille Euros (20.000, EUR) et par la signature conjointe de deux (2) gérants dans toute autre situation ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

### **Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Les Associés peuvent nommer un président parmi les gérants pour convoquer les réunions du Conseil de Gérance. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une



lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un gérant peut représenter plus d'un (1) de ses collègues.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Quand seulement deux (2) gérants sont nommés, ils doivent être tous les deux présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1 Les gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

## **Titre IV. - Assemblée générale des associés.**

### **Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'Assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi de 1915. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

### **Art. 15. Année sociale.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2012.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### **Art. 16. Répartition des bénéfices.**

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation.**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable.**

**Art. 18. Loi applicable.** La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

EQUI SICAV SIF SCA au nom de son sous-fonds

Puerto Azul Exclusive Resorts & Hotels Fund

125 Parts sociales

Total . . . . . 125 Parts sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent vingt Euros (EUR 920,-).

### *Première assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'Associé décide de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Walter PANZERI, né le 27 juillet 1961 à Monza (Italie), résidant professionnellement au 4, Via Peri, Lugano, Suisse;

- M. Fabrizio MONTANARI, né le 29 mars 1965 à Beinasco (Italie), résidant professionnellement au 4, Via Peri, Lugano, Suisse.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CUCIUREANU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3349. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019623/494.

(120024537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

### **Resol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.560.

#### **PROJET DE SCISSION**

adopté suivant résolution du conseil d'administration  
du 6 février 2012

**I. Description de la société à scinder, et de la société à constituer.** La société RESOL S.A., société anonyme (ci-après désignée par «la société à scinder») ayant son siège social a L-1219 LUXEMBOURG, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.560, a été constituée par acte du notaire Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN de résidence a Luxembourg du 26 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 5 du 2 janvier 2006 Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La société à scinder a un capital social souscrit et libéré de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) qui est divisé en 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires conférant à chacune un même droit au vote Elles sont d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Les actionnaires de la société désirent procéder à sa scission et désirent transférer une partie des actifs et passifs du bilan de leur société à une autre société anonyme à constituer (ci-après «la société nouvelle»), l'autre partie des éléments d'actif et de passif devant rester affectée à la société à scinder.

Au voeu de la loi il sera dès lors nécessaire de scinder la société RESOL S.A. existante par l'apport de certains éléments de ses actifs et passifs à la société nouvelle.

La société nouvelle sera nouvellement constituée sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, à constituer sous la dénomination «CASTLING S.A.», aura son siège social à L-1219 LUXEMBOURG, 23, rue Beaumont, et disposera d'un capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune. Les statuts de la société nouvelle figurent en l'annexe numéro 2.

A l'issue de la scission la société nouvelle CASTLING S.A. exercera l'activité de détention, de gestion et de mise en valeur, en conformité avec ses statuts, de ses participations et autres avoirs.

La décision de scinder la société RESOL S.A. et de répartir son patrimoine, en termes d'actifs et de passifs, entre la société à scinder nouvelle et la société nouvelle de la manière détaillée ci-dessous, a été approuvée par un vote unanime par le conseil d'administration de la société à scinder lors de sa réunion du 6 février 2012 au siège social à Luxembourg, où tous les administrateurs étaient présents.

### **II. Modalités de la scission.**

1. La scission est basée sur le bilan de clôture annuel au 31 décembre 2011, tel qu'arrêté par le conseil d'administration dans sa réunion du 6 février 2012 (non encore approuvé par les actionnaires) de la société à scinder.

2. La scission prendra effet entre la société à scinder et la société nouvelle à la date de la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société à scinder statuant sur le présent projet («la date d'effet»).

A partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être conduites par cette société nouvelle en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif transférés par la société à scinder à la société nouvelle.

D'un point de vue comptable la scission prendra effet le jour de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera définitivement sur le présent projet et qui procédera à la constitution de la société nouvelle, sans toutefois emporter la dissolution de la société à scinder. Il est proposé que les opérations comptables dans la période séparant la date du projet de scission et la date de l'acte notarié seront réparties proportionnellement, selon les proportions de la répartition des actifs et passifs ci-après entre la société scindée et la société nouvelle.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tels qu'ils résultent du bilan annuel de clôture au 31 décembre 2011, sera détaillée ci-après dans l'annexe numéro 1.

4. En rémunération de l'attribution des éléments d'actif et de passif à la société nouvelle, celle-ci émettra en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions et parts sociales suivantes:

CASTLING S.A.	3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (cent euros) chacune, chacune entièrement libérée, de manière que chaque détenteur d'une action de la société RESOL S.A. recevra en plus une action de la société nouvelle à constituer (sans échange de titres)
---------------	---

Les actions de la société à scinder ne seront ni annulées ni échangées contre les actions de la société nouvelle. Par contre, tous les actionnaires de la société à scinder se verront attribuer, de manière strictement proportionnelle à la participation dans le capital social de la société RESOL S.A., des actions de la société nouvelle. A l'heure actuelle il n'est pas prévu de procéder au versement de soultes en argent, ni de procéder à des rachats.

5. Les actions nouvellement émises et parts sociales attribuées aux actionnaires de la société à scinder seront des actions nominatives ou au porteur, au choix de chaque actionnaire, et conféreront à leurs actionnaires les droits de vote et les droits aux dividendes ou au boni éventuel de liquidation tels qu'ils résultent du projet de statuts de la société nouvelle CASTLING S.A. joints en annexe 2.

6. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) La société nouvelle acquerra les actifs de la société à scinder dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission, sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit.

b) La société à scinder garantit à la société nouvelle que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines, mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c) La société nouvelle est redevable à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non-échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui lui sont cédés par l'effet de la présente scission.

d) La société nouvelle assumera à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui lui sont attribués et elle continuera d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder ou ses ayants droit historiques.

e) Les droits et les créances transmis à la société nouvelle sont cédés à ces sociétés avec les sûretés réelles ou personnelles respectives qui y sont attachées. La société nouvelle sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage, d'option et de préemption, et autres droits similaires, qu'ils soient apparents, cachés ou non apparents, de sorte que la société nouvelle est autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements et inscriptions, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres.

f) La société nouvelle renonce formellement à toutes les actions résolutoires qu'elle aura contre la société à scinder et ses ayants droits, du fait que cette nouvelle société assumera les dettes, charges et obligations de la société à scinder qui lui sont explicitement transférées en vertu du présent projet de scission.

7. La société à scinder ne sera pas dissoute, ni liquidée, du fait de la présente session, et les titres et les actions qu'elle a émises resteront valablement en place

8. L'approbation de cette scission par l'assemblée générale des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette même assemblée générale extraordinaire.

9. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 308bis-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en même temps que tous les effets prévus en matière de scissions de sociétés par les articles 285 à 308 de la même loi, à l'exception des dispositions de l'article 303 qui ne s'appliqueront pas.

10. La société nouvelle procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession de ceux des avoirs et obligations par la société à scinder prévus d'être cédés à la société nouvelle.

11. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices et un état comptable récent.

12. La scission n'a pas donné lieu et ne donnera pas lieu à l'attribution d'avantages spéciaux au réviseur d'entreprises, les membres du conseil d'administration ou au commissaire aux comptes des sociétés participant à l'opération.

#### **Annexe 1:**

Répartition des éléments du patrimoine Actifs et Passifs de «RESOL S.A.» («société à scinder») entre la société à scinder («RESOL S.A.») et la société nouvelle («CASTLING S.A.»)

La répartition ci-dessous est basée sur la situation comptable de fin d'année (non révisée) de la société à scinder RESOL S.A. au 31 décembre 2011 qui s'établit comme suit:

	EUR
<b>A) ELEMENTS D'ACTIFS</b>	
(I) Immobilisations financières . . . . .	196.492,53
Participation CRYPTOMERIA S.A. . . . .	234.700,00
Participation dans ADRI s.r.l. . . . .	15.000,00
Corrections de valeur . . . . .	(53.207,47)
(II) Actif circulant . . . . .	1.768.314,57
TVA à récupérer . . . . .	268,45
Créance sur ADRI s.r.l. . . . .	181.840,98
Créances diverses . . . . .	1.586.205,14
(III) Avoirs liquides . . . . .	<u>217.227,89</u>
<b>TOTAL ACTIFS . . . . .</b>	<b>2.182.034,99</b>
<b>B) ELEMENTS DE PASSIFS</b>	<b>31.000,00</b>
a) Capitaux propres . . . . .	31.000,00
- capital souscrit . . . . .	(273.104,97)
b) Résultats reportés . . . . .	(31.832,80)
Résultats non encore affectés . . . . .	2.455.972,76
c) Dettes . . . . .	2.176.673,56
- avance d'actionnaire . . . . .	279.299,20
- auprès de différents tiers créanciers . . . . .	<u>2.182.034,99</u>
<b>TOTAL PASSIFS . . . . .</b>	<b>2.182.034,99</b>

à répartir de la manière suivante:

1. A la société nouvelle CASTLING S.A. seront affectés les éléments d'Actifs et Passifs suivants:

	EUR
<b>A) ELEMENTS D'ACTIFS</b>	
(I) Immobilisations financières	
Participation dans ADRI s.r.l. . . . .	15.000,00
(II) Actif circulant	
Créance financière sur ADRI s.r.l. . . . .	<u>181.840,98</u>
<b>TOTAL ACTIFS . . . . .</b>	<b>196.840,98</b>
<b>B) ELEMENTS DE PASSIFS</b>	
a) Capitaux propres . . . . .	31.000,00
- capital souscrit . . . . .	31.000,00
c) Dettes . . . . .	165.840,98
- avance d'actionnaire . . . . .	<u>165.840,98</u>
<b>TOTAL PASSIFS . . . . .</b>	<b>196.840,98</b>

3. A la société à scinder RESOL S.A. resteront affectés les éléments d'Actifs et Passifs suivants:

	EUR
<b>A) ELEMENTS D'ACTIFS</b>	
(I) Immobilisations financières . . . . .	181.492,53
Participation CRYPTOMERIA S.A. . . . .	234.700,00
Corrections de valeur . . . . .	(53.207,47)
(II) Actif circulant . . . . .	1.586.473,59
TVA à récupérer . . . . .	268,45
Créances diverses . . . . .	1.586.205,14
(III) Avoirs liquides . . . . .	<u>217.227,89</u>
<b>TOTAL ACTIFS . . . . .</b>	<b>1.985.194,01</b>
<b>B) ELEMENTS DE PASSIFS</b>	
a) Capitaux propres . . . . .	31.000,00
- capital souscrit . . . . .	31.000,00
b) Résultats reportés . . . . .	(273.104,97)
c) Résultats non encore affectés . . . . .	(31.832,80)
d) Perte de fusion . . . . .	(31.000,00)
e) Dettes . . . . .	2.290.131,78

- avance d'actionnaire . . . . .	2.010.832,58
- auprès de différents tiers créanciers . . . . .	279.299,20
TOTAL PASSIFS . . . . .	1.985.194,01

**Annexe 2:**  
**Projet de statuts**  
**de la société Castling S.A.**  
**(«société nouvelle»)**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:

«CASTLING S.A.»

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut-être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorités des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d administration lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de- la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant, permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin. Chaque année, le trente juin, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toutes assemblées générales. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leur actions, mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2013.

#### *Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, au siège de la Société, en date du 6 février 2012*

Assistent à la délibération du conseil:

Monsieur Gabriele BRAVI, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano,  
Monsieur Nicolas SCHAEFFER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,  
Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, demeurant à Luxembourg.

Tous les administrateurs déclarent donner leur accord à délibérer sans convocation spéciale et préalable, affirmant avoir reçu pleine connaissance de l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Délibérations sur le bilan annuel et des comptes de clôture au 31 décembre 2011; lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les mêmes comptes annuels;
2. Délibérations sur un projet de scission de la Société;
3. Délibérations annexes ou accessoires au point 1. de l'ordre du jour, notamment attributions de pouvoirs;
4. Divers.

Tous les administrateurs étant physiquement présents à la réunion, ils désignent Monsieur Gabriele BRAVI comme président de séance.

Lors de pourparlers entre le conseil d'administration et les actionnaires il est apparu que tous les actionnaires préconisent une scission partielle de la Société par constitution d'une société nouvelle, mais avec/maintien en vie de la Société elle-même (donc sans dissolution ni liquidation de cette dernière), ce moyennant un split-off proportionnel de certains postes actifs et passifs du bilan, et en particulier par transfert de toute sa participation financière actuellement détenue par la Société dans sa filiale de droit italien ADRI S.r.l. à la société nouvelle à constituer dans le cadre de cette opération. En même temps la-Société transférerait à la nouvelle entité la créance financière qu'elle détient actuellement sur cette même filiale ADRI S.r.l. Il est préconisé de transférer à la nouvelle société, outre son capital minimum de départ, à libérer de la manière telle que décrite ci-avant, une partie des créances des actionnaires actuellement existant contre la Société. Aux termes de ce projet que les actionnaires ont fait savoir au conseil d'administration la Société garderait à son propre bilan tous les autres postes actifs et passifs, et il n'y aurait lieu ni à échangé ni à annulation de titres.

Dans une telle optique, il a été envisagé de promouvoir le projet d'une scission partielle de la Société par transfert d actifs et de passifs à une société nouvelle à constituer, dans les conditions prévues par la loi sous l'article 308bis-2, dans le cours de la scission sans paiement de soulte en argent, et il serait proposé aux actionnaires de placer toute l'opération volontairement sous le régime des articles 296 à 308 de la loi sur les sociétés commerciales (à l'exception des effets de l'article 303).

Suite à cette décision, il a été décidé de se reporter à la situation comptable de clôture et de fin d'année, arrêtée au 31 décembre 2011, comptes qui seront à soumettre à l'assemblée générale qui statuera sur la même scission.

Ensuite de quoi, le conseil d'Administration a pris à l'unanimité, par votes séparés et sans abstentions, les résolutions suivantes:



*Première résolution*

Le conseil d'administration arrêté le bilan au 31 décembre 2011 et décide de le soumettre à l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur le projet de transfert d'actifs et de passifs dont question ci-après, et aux mêmes fins.

Le conseil d'administration prend pareillement connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de la même période et décide de les soumettre à la même assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les mêmes comptes.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'arrêter le projet de transfert d'actifs et de passifs tel qu'annexé à la présente et de le déposer au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de le publier au Mémorial conformément à la loi dans un délai rapproché.

*Troisième résolution*

Le conseil d'administration décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour proposer d'entériner le transfert partiel d'actifs et de passifs (équivalent à une scission partielle), par constitution de la société nouvelle prévue en même temps, et il délègue les administrateurs Madame Gabriele SCHNEIDER et Monsieur Nicolas SCHAEFFER aux mêmes fins, et notamment afin de fixer date et l'heure pour une assemblée générale sur première convocation, et pour procéder aux formalités de la convocation dès qu'il sera utile.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucun administrateur ne demandant la parole, le procès-verbal a été clos.

Gabriele BRAVI / Gabriele SCHNEIDER / Nicolas SCHAEFFER

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Annexe: projet de transfert partiel d'actifs et de passif par constitution d'une société nouvelle sous la dénomination «CASTLING S.A.»

Référence de publication: 2012020286/341.

(120025023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Centralis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

---

*Rectificatif des documents déposés en date du 25 juillet 2011 sous la référence L110119201*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004939/10.

(120004429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Chronus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.621.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004941/9.

(120004735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Cima Claddings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004942/10.

(120004588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Codiprolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.659.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés et déposés à Luxembourg le 30 septembre 2009,

Référence L090150460.04

Doivent être remplacés par le présent remplacés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CODIPROLUX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012004950/16.

(120004459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Deuterion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 164.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004968/9.

(120005008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.125,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.828.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 décembre 2011*

L'associé unique a décidé de démettre M. Christophe Munsch de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPP Investment Board European Holdings, S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012004954/14.

(120004498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 268.108,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 151.453.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004956/11.

(120004416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 99.635.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004960/10.

(120004444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Gear Investments & Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 145.104.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2011 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012005030/19.

(120004186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Delta Lloyd REF Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.361.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions de l'associé unique tenue à Luxembourg le 30 décembre 2011*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2011 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.

2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012004961/17.

(120005165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.332.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004962/11.

(120004405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Deer Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.586.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004965/10.

(120004962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Dolpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 302.125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 79.973.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 19 décembre 2011*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Luciano Poli de son poste de gérant de la société avec date effective au 16 décembre 2011 et nomme en remplacement Monsieur Kevin Kroll, avec adresse professionnelle à Bachtobelstrasse 3, à Horgen CH-8810, Suisse avec date effective au 16 décembre 2011, son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes 2012.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012004974/16.

(120004684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**TA Hydronics S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pneumatex S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 71.207.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "PNEUMATEX S.A.", (the "Company"), with registered office in à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B number 71.207), incorporated originally under the name of "THERMOTEX S.A." by deed of Maître Edmond SCHRÖDER, notary then residing in Mersch, on August 9<sup>th</sup>, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 817 of November 3<sup>rd</sup>, 1999,

And whose articles of incorporation have been amended by deeds drawn up by the undersigned notary on:

- February 6<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 372 of April 5<sup>th</sup>, 2003, containing the name change into "PNEUMATEX S.A.",
- September 29<sup>th</sup>, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1191 of November 13<sup>th</sup>, 2003

The meeting is presided by Mrs Pascale GUILLAUME, employee, residing professionally in Luxembourg, 45, route d'Arlon.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Roland de CILLIA, director, residing professionally in Luxembourg, 45, route d'Arlon

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change the name of the Company into «TA Hydronics SA» and subsequently amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation.
2. Delete paragraph 2,3 and 4 of article 3 of the articles of incorporation and replace it by a new paragraph.

3. Amend article 4 of the articles of incorporation.

4. Introduce a new paragraph in article 6 of the articles of incorporation introduced after the last paragraph.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of company into «TA Hydronics SA» and subsequently amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 1<sup>st</sup>. (1<sup>st</sup> paragraph).** There exists a Luxembourg public limited liability company («société anonyme») under the name of "TA Hydronics SA"."

*Second resolution*

The meeting decides to delete the second, third and fourth paragraphs of article 3 of the articles of incorporation and replace them by a new paragraph which shall have the following wording:

« **Art. 3. (new paragraph, replacing paragraph 2, 3 and 4).** Le corporate capital can be increased or decreased by a decision of the general meeting of the shareholders, deliberating on amendment of the articles of incorporation.»

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

« **Art. 4.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.»

*Fourth resolution*

The meeting decides to introduce a new paragraph at the end of article 6 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

« **Art. 6. (New paragraph).** If the Board of Directors is composed by only one member, the Company is represented by its sole signature.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 950.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PNEUMATEX S.A.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.207), a été constituée originairement sous la dénomination sociale "THERMOTEX S.A." suivant acte reçu par Maître Edmond SCHRÖDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 août 1999, publié au Mémorial C numéro 817 du 3 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 6 février 2003, publié au Mémorial C numéro 372 du 5 avril 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "PNEUMATEX S.A.",

- 29 septembre 2003 publié au Mémorial C numéro 1191 du 13 novembre 2003

L'assemblée est présidée par Madame Pascale GUILLAUME, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland de CILLIA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 45, route d'Arlon..

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société en "TA Hydronics SA" et modification afférente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Suppression du 2, 3 et 4 alinéa de l'article 3 des statuts, et remplacement par un nouvel alinéa.

3) Changement de l'article 4 des statuts.

4) Introduction d'un nouvel alinéa à l'article 6 des statuts derrière le dernier alinéa.

5) Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "TA Hydronics SA" et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (1<sup>er</sup> alinéa).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "TA Hydronics SA"."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas de l'article 3 des statuts et le remplace par un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Nouvel alinéa remplaçant les anciens 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas):

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel alinéa à la fin de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Nouveau dernier alinéa ajouté).** Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Constatation

L notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascale GUILLAUME, Roland de CILLIA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2011. Relation GRE/2011/4362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004577/170.

(120003394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

### **DYNAMICS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012004975/11.

(120005026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**DYNAMICS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012004976/11.

(120005027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**DYNAMICS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012004977/11.

(120005028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Hutchison Ports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 29 décembre 2011 que Monsieur Christian Nicolas Roger Salbaing a démissionné de son poste de Gérant A;

2) Il résulte de la décision de l'Associés de la Société prise en date du 29 décembre 2011 que Monsieur Thomas Geiger, avec adresse professionnelle 7, rue due Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé Gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 29 décembre 2011.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012005056/13.

(120004599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Wir teilen mit, dass der Aufsichtsrat hat am 15. September 2011 beschlossen, das Vorstandsmandat von Herrn Dr. Bernhard Früh,

4, rue Thomas Edison, L – 1445 Strassen

vorzeitig vom 31. Dezember 2014 auf den 08. Juni 2015 zu verlängern.

Der guten Ordnung halber, weisen wir darauf hin, dass das Vorstandsmandat von

Herrn Andreas Neugebauer,

4, rue Thomas Edison, L – 1445 Strassen

wie eingetragen am 31. Dezember 2011 endete.

DZ PRIVATBANK S.A.

E. Spurk

Référence de publication: 2012004978/17.

(120005022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.



**E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 146.957.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004981/10.

(120004908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 6 décembre 2011 que:

(i). Monsieur Charles Roemers et Monsieur Jean-François Trapp ont démissionné de leur poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2011 à minuit;

(ii). Le mandat de Mme Terri L. Kitto a été converti en gérant de classe A avec effet au 31 décembre 2011 à minuit.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2012:

1. Mme Terri L. Kitto, gérant de classe A; et
2. Mme Susan J. Drake, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004984/17.

(120004738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 19A, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 151.956.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012004986/10.

(120004633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Electroshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 34-36, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.342.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004988/10.

(120004887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.004,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 104.239.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004995/11.

(120004590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Hansta Boating International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 88.608.

—  
*Extrait de résolution prises par le conseil d'administration, en date du 27 octobre 2011:*

- nomination de Madame Gil De Groote, née le 19 janvier 1976 à Knokke-Heist (Belgique), demeurant au 58, impasse des Arènes, F-83700 Saint-Raphaël, en qualité de Présidente du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de la société, pour une durée de 3 ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005059/13.

(120004695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**ERPELDING & HENX Architectes, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.958.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004996/10.

(120004907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Finaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.178.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 2 novembre 2011*

Après délibération, le Conseil constate et accepte la démission de Monsieur Philippe SLENDZAK au poste d'administrateur.

Le conseil décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005009/14.

(120004826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**LIP second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.169.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2012005128/13.

(120004835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Euro-Lepont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.878.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004997/10.

(120005093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**ExxonMobil Luxembourg UK, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.200,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.859.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2011*

L'associé unique, Esso Holding Company U.K. Inc., après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation, a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années à l'adresse suivante:

20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK*

Référence de publication: 2012004998/18.

(120004274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.598.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012005003/10.

(120004495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**Greencap Trading International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.007.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 02 décembre 2011, que M. François Canu, demeurant au no. 39, Rue d'Issoire, F-67200 Dieppe a été appelé à la fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La durée de son mandat a été fixée à six ans et prendra fin le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012005026/16.

(120004451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**QGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.849.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of November.

Before Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Qatar Holding Gold and Resources LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Qatar, having its registered office at Qatar Financial Centre, 8<sup>th</sup> Floor, Q-Tel Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, Qatar, and registered with the Companies Registration - Office Public Register under number 00127,

represented by Maître Antoine Fortier, lawyer, professionally residing at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 17, 2011 in Doha, himself represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, professionally residing at L-2740 Luxembourg.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "QGold S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by a board of managers (the Board), each manager being appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Board of managers

The Board is composed of at least two (2) A managers and at least two (2) B managers.

7.3. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

7.4. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) A manager and at least one (1) B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### **Art. 8. Representation.**

8.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager.

8.2. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the managers.**

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

##### **10.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### **10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

#### *Subscription and Payment*

Qatar Holding Gold and Resources LLC, represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, represented as here above, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ahmad Mohamed Al-Sayed, born in Bahrain, on July 5, 1976, residing at House #2, Al Zoor Street, Al Wakra Area, Doha, Qatar, as A manager;

- Khalifa Jassim Al-Kuwari, born in Qatar, on January 10, 1977, residing at Al Gharafa Street, P.O. Box 2041 as A manager;

- Jean-Christophe Dauphin, born in France, on November 20, 1976, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as B manager; and

- Georges Scheuer, born in Luxembourg, on June 5, 1967, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as B manager.

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Qatar Holding Gold and Resources LLC une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée et régie par le droit du Qatar, ayant son siège social à Qatar Financial Centre, 8<sup>th</sup> Floor, Q-Tel Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, Qatar, et enregistrée auprès du Companies Registration - Office Public Register sous le numéro 00127,

représentée par Maître Antoine Fortier, avocat, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 17 octobre 2011 à Doha, lui-même ici représentée par Madame Nadine GLOESNER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «QGold S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces



circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, produits dérivés, options, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut conclure tout type de conventions de dérivé, contrats à terme, options et contrats de swap, et toute autre convention similaire.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq-cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), chacun des gérants étant nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Le Conseil est composé d'au moins deux (2) gérants A et d'au moins deux (2) gérants B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### **Art. 9. Représentation.**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Qatar Holding Gold and Resources LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq-cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq-cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Ahmad Mohamed Al-Sayed, né à Bahrain, le 5 juillet 1976, résidant à House #2, Al Zoor Street, Al Wakra Area, Doha, Qatar, en qualité de gérant A;

- Khalifa Jassim Al-Kuwari, né au Qatar, le 10 janvier 1977, résidant à Al Gharafa Street, P.O. Box 2041, en qualité de gérant A;

- Jean-Christophe Dauphin, né en France, le 20 novembre 1976, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant B; et

- Georges Scheuer, employé privé, né au Luxembourg, le 5 juin 1967, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51876. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003305/485.

(120002196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Frank Kienel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 101.111.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005004/10.

(120004819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**LIP third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.170.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2012005129/13.

(120004833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.

Before US Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "CNPV Solar Power S.A.", a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.925, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 11 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1847 of 26 July 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by a notarial deed on October 7, 2011, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened by Mrs Marie-Line SCHUL, residing professionally at 23 Val Fleuri, Luxembourg being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mr Quentin BRASSEUR, residing professionally at 23 Val Fleuri, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Damien MATTUCCI, residing professionally at 23 Val Fleuri, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. In accordance with article 70 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this general meeting was convened in the form of announcements, containing the agenda and specifying the place of this meeting, published twice, on November 5, 2011 in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2691 and in the Tageblatt, and on November 14, 2011 in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2767 and in the Tageblatt.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, five million seventy-three thousand five hundred and seventy-four (5,073,574) common shares and two millions (2,000,000) preference shares, representing in total fifty-four point sixty-

five per cent (54.65%) of the Company's share capital, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen with effect as from December 1, 2011 and amendment of the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association accordingly.
2. Dismissal, with immediate effect, of Mr. Joseph W. ABRAMS of his mandate of director.
3. Postponement of the employee incentive plan to the next financial year.
4. Cancellation of the 150,000 preference shares (and share premium attached thereto) held by the Company as treasury shares and subsequent decrease of the Company's share capital and share premium.
5. Conversion of the two millions preference shares held by Dongying Yellow River Delta Investment Center LP into ordinary shares.
6. Conversion of up to the totality of the preference shares held by Barron Partners L.P., Matthew HAYDEN and Steve MAZUR into ordinary shares.
7. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in accordance with the decisions taken under points 4 to 6 of the agenda.
8. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with effect as from December 1, 2011.

As a consequence, with effect as from December 1, 2011, the first paragraph of article 4 and the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association shall be amended as follow:

“ **Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Strassen. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 8. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of February at 5 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

*Second resolution*

The general meeting resolved to dismiss, with immediate effect, Mr. Joseph W. ABRAMS from its mandate as director of the Company. As a consequence, the general meeting resolved to reduce the number of directors from 9 to 8.

*Third resolution*

The Chairman reminded that during the general meeting of shareholders held on June 22, 2011, it was agreed to allow the board of directors, by using the authorized capital, to issue up to one million two hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-two (1,255,972) common shares to Executive Officers, employees and independent directors of the CNPV Company Group.

The general meeting resolved to agree with the postponement of this employee incentive plan until next year.

*Fourth resolution*

As indicated in the report issued by the board of directors, the Company acquired, on October 7, 2011, one hundred and fifty thousand (150,000) of its preference shares. Such acquisition was made to allow the execution of the commitment of the Company to convert the preference shares into ordinary shares within a specific timeline and to limit the amount of penalties due by the Company for the late completion of the conversion.

The one hundred and fifty thousand (150,000) preference shares were contributed to the Company by BARRON PARTNERS L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 730 Fifth Avenue, 26th floor, NY 10019 New York, U.S.A., in consideration for one hundred and fifty thousand (150,000) ordinary shares. The contribution has been valued on the basis of the subscription price paid by Barron Partner L.P. to subscribe to one hundred and fifty thousand (150,000) preference shares as at June 22, 2011, being two hundred and fourteen thousand six hundred and thirty-nine Euros and eighty-nine cents (EUR 214,639.89). The difference between the aggregate nominal value of the new ordinary shares issued and the total value of the contribution, amounting to one hundred and ninety-nine thousand six hundred thirty-nine Euros eighty-nine cents (EUR 199,639.89), has been allocated to the share premium account of the Company. In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915, as amended, said contribution has been dealt with a report established by Grant Thornton Lux Audit S.A., with professional address in Luxembourg, on September 29, 2011, concluding as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company’s shares to be issued and the allocation to the share premium account.”

This report will remain annexed to the present deed.

The general meeting resolved to cancel, with immediate effect, the one hundred and fifty thousand (150,000) preference shares acquired by the Company on October 7, 2011. The general meeting further resolved

- to decrease the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) in order to decrease it from its current amount of one million two hundred and ninety-four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,294,402.80) to one million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,279,402.80)

- to decrease the share premium account of the Company by an amount of one hundred and ninety-nine thousand six hundred thirty-nine Euros eighty-nine cents (EUR 199,639.89)

#### *Fifth resolution*

The general meeting further resolved to agree with the conversion, with immediate effect, of the two millions (2,000,000) preference shares of the Company held by Dongying Yellow River Delta Investment Center LP into two millions (2,000,000) ordinary shares of the Company, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares. Any director is empowered to take any necessary action in relation with such conversion.

#### *Sixth resolution*

As BARRON PARTNERS L.P., Matthew HAYDEN and Steve MAZUR are not willing to convert additional preference shares into ordinary shares for the moment, the general meeting agreed that no other preference shares will be converted into ordinary shares during this meeting.

#### *Seventh resolution*

In accordance with the decisions taken under the fourth, the fifth and the sixth resolutions, the general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph)**. The subscribed capital of the Company is set at one million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,279,402.80) divided into nine million nine hundred and ninety-four thousand twenty-eight (9,994,028) common shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0,10) each and into two million eight hundred thousand (2,800,000) preference shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0,10), all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CNPV Solar Power S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.925, et constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 1847, le 26 juillet 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 7 octobre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que conformément à l’article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu’amendée), cette assemblée générale a été convoquée par des annonces, contenant l’ordre du jour et précisant le lieu de l’assemblée, publiées à deux reprises, le 5 novembre 2011 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 2691 et dans le «Tageblatt», et le 14 novembre 2011 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 2767 et dans le «Tageblatt».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée réunit cinq million soixante-treize mille cinq cent soixante-quatorze (5.073.574) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions préférentielles, représentant ensemble cinquante-quatre virgule soixante-cinq pourcents (54,65%) du capital social, sont présents ou représentée à la présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011, et modification de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Révocation, avec effet immédiat, du mandat d'administrateur de Monsieur Joseph W. ABRAMS.

3. Report du plan d'intéressement des employées à l'année sociale prochaine.

4. Annulation des cent cinquante mille (150.000) actions préférentielles (et de la prime d'émission y afférente) détenues par la Société en tant qu'actions propres et diminution subséquente du capital social et de la prime d'émission de la Société.

5. Conversion des deux millions (2.000.000) d'actions détenues par Dongying Yellow River Delta Investment Center LP en actions ordinaires.

6. Conversion pouvant couvrir jusqu'à la totalité des actions préférentielles détenue par Barron Partners L.P., Matthew HAYDEN and Steve MAZUR en actions ordinaires.

7. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société conformément aux décisions prises sous les points 4 à 6 de l'ordre du jour

8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> décembre 2011, le premier alinéa de l'article 4 et le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société auront la teneur suivante:

« **Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 8. 1<sup>er</sup> alinéa.** l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui serait fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de février à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Joseph W. ABRAMS de son mandat d'administrateur de la Société. En conséquence, l'assemblée générale a décidé de réduire le nombre d'administrateurs de 9 à 8.

#### *Troisième résolution*

Le président a rappelé que durant l'assemblée générale des actionnaires tenue le 22 juin 2011, il a été convenu d'autoriser le conseil d'administration, en utilisant le capital autorisé, à émettre jusqu'à un million deux cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-douze (1.255.972) actions ordinaires aux responsables, employés et administrateurs indépendants du groupe CNPV.

L'assemblée générale a donné son accord pour le report de ce plan d'intéressement des employées à l'année sociale prochaine.

#### *Quatrième résolution*

Comme indiqué dans le rapport émis par le conseil d'administration, la Société a acquis, le 7 octobre 2011, cent cinquante mille (150.000) de ses actions préférentielles. Cette acquisition a été faite pour permettre le respect des



obligations de la Société de convertir les actions préférentielles en actions ordinaires dans un laps de temps réduit et pour limiter le montant des pénalités dues par la Société en cas de retard dans la conversion.

Les cent cinquante mille (150.000) actions préférentielles ont été apportées par BARRON PARTNERS L.P., un «limited partnership» régulé par les lois de l'Etat du Delaware, USA, et ayant son siège au 730 Fifth Avenue, 26<sup>th</sup> floor, NY 10019 New York, U.S.A en échange de cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires. L'apport a été évalué sur la base du prix de souscription payé par Barron Partner L.P pour souscrire aux cent cinquante mille (150.000) actions préférentielles le 22 juin 2011, s'élevant à deux cent quatorze mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euros (EUR 214.639,89). La différence entre la valeur nominale totale des actions ordinaires nouvellement émises et la valeur totale de l'Apport, s'élevant à cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euros (EUR 199.639,89), a été allouée au compte de prime d'émission de la Société. En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ledit Apport a fait l'objet d'un rapport, établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, dont la conclusion (en version anglaise) est la suivante:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued and the allocation to the share premium account.”

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale a décidé d'annuler, avec effet immédiat, les cent cinquante mille (150.000) actions préférentielles acquises par la Société le 7 octobre 2011. L'assemblée générale a ensuite décidé:

- De réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000.-) afin de le réduire de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.294.402,80) à un million deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.279.402,80).
- De réduire la prime d'émission de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euros (EUR 199.639,89).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a ensuite donné son accord à la conversion, avec effet immédiat, des deux millions (2.000.000) d'actions préférentielles de la Société détenue par Dongying Yellow River Delta Investment Center LP en deux millions (2.000.000) d'actions ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes. Pouvoir est donné à tout administrateur pour prendre les mesures relatives à cette conversion.

#### *Sixième résolution*

Comme Barron Partners L.P., Monsieur Matthew HAYDEN et Monsieur Steve MAZUR n'ont pas souhaité convertir leurs actions préférentielles en actions ordinaires pour le moment, l'assemblée générale a ensuite décidé qu'aucune autre action préférentielle ne serait convertie en action ordinaire durant cette assemblée.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société conformément aux décisions prises dans les quatrième, cinquième et sixième résolutions. Cet alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.279.402,80) divisé en neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-huit (9.994.028) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et en deux millions huit cent mille (2.800.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, Q. BRASSEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15787. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012004948/246.

(120004392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Eagle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.055.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Eagle JV S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 127.380 (the "Principal");

here represented by Ms. Silvia Mathieu, executive secretary, residing professionally at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 2, 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Eagle 4 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 127.055, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on April 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1170 on June 15, 2007;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that he will assume all the liabilities of the Company and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the Company on December 8, 2011;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document, are estimated at approximately 950.- EUR.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Eagle JV S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.380 (le «Mandant»);

ici représentée par Mme Silvia Mathieu, executive secretary, résidant professionnellement au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange (la «Mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 2 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Eagle 4 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.055, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1170 du 15 juin 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare qu'il assume l'ensemble des dettes de la Société et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 8 décembre 2011;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 950,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MATHIEU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54992. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004982/97.

(120004561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

#### **FB Participation One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 163.969.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005005/10.

(120004399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

**FG-Consult Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 165.936.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf,  
am fünfzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Freddy GOKA, Jurist im Ruhestand, geboren in Moresnet (Belgien), am 19. Februar 1959, wohnhaft in rue d'Astenet 65/c, B-4711 Lontzen (Belgien).

Der Erschienene, hier persönlich anwesend, hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Beratung von Firmen im Verwaltungsbereich, bei Firmengründungen und die Firmenleitung sowie Arbeiten jeglicher Art. Die vorstehende Aufzählung gilt nur beispielweise und ist nicht einschränkend und ist im weitesten Sinne auszulegen.

Die Gesellschaft darf sich in jeder Weise an allen Geschäften, Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die einen gleichartigen oder andersartigen Gegenstand haben und die geeignet sind, die Entwicklung ihres Unternehmens zu begünstigen. Sie Kann alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen mobilarischer und immobilisarischer Art vornehmen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „FG-Consult Lux“, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125, EUR).

Zusätzlich zu dem genannten Gesellschaftskapital kann ein internes Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Gesellschaftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses internen Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zur Einbringung in die gesetzlichen Rücklagen verwendet werden.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch die gemeinschaftlichen Unterschriften von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Falls die Verwaltung der Gesellschaft einem (1) Geschäftsführer obliegt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Herr Freddy GOKA, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12'500.-EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise neunhundert Euro.

#### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Sodann fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbegrenzte Dauer und ohne Entlohnung wird ernannt:

Herr Freddy GOKA, Jurist im Ruhestand, geboren in Moresnet (Belgien), am 19. Februar 1959, wohnhaft in rue d'Astenet 65/c, B-4711 Lontzen (Belgien).

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des vorgenannten Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

*Zweiter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 4, Am Hock, L-9991 Weiswampach.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. GOKA, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. Dezember 2011. Relation: EAC/20/12/2011. Relation: EAC/2011/17388. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2012005007/119.

(120004368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**FB Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 163.998.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005006/10.

(120004398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation,  
(anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

Mister Robert I. Kauffman, with business address with respect to the Company in Luxembourg, delegate of the board of directors represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the board of directors dated 28 November 2011 (the "Decision") (a copy of which will be registered together with the present deed) of "GAGFAH S.A.", a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of 12 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323. The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 21 April 2011, published in the Mémorial of 14 July 2011, Number 1567.

The notary is requested to record as follows:

(I) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 21 April 2011 published in the Memorial of 14 July 2011, Number 1567, (the "EGM"), has decided to reduce the issued share capital and to cancel any shares acquired by the Company after 21 January 2011, pursuant to the buy back program of the Company announced on 7 December 2010 (the "B-B Program"), and to reduce the relevant reserves constituted in relation thereto. The EGM instructed and delegated power to and authorised the board of directors to implement the cancellation of such shares and the reduction of share capital and related matters as deemed fit by the board of directors, to cause the share capital reduction and cancellation of such shares and the consequential amendment of the articles of incorporation to be recorded by notarial deed, and generally to take any steps, actions and formalities as appropriate or useful to implement the decisions taken by the EGM as stated above.

(II) The board of directors resolved on 7 November 2011 (a copy of the excerpt of which will be registered with the present deed) in principle to implement the share capital reduction decision of the EGM and to reduce the issued share capital by an amount of four million six hundred forty-nine thousand eight hundred fifteen euro (€ 4,649,815) through the cancellation of three million seven hundred nineteen thousand eight hundred fifty-two (3,719,852) shares acquired by the Company after 21st January 2011 under the B-B Program (the "Board Decision"). The board of directors delegated power to inter alia the appearing party and authorized and empowered the appearing party to take any decision, step or action and to sign any documents, to implement the share capital reduction decision of the EGM and to reduce the issued share capital of the Company as stated in the Board Decision.

(III) Pursuant to the Decision, the appearing party decided on 28 November 2011 to reduce the issued share capital by an amount of four million six hundred forty-nine thousand eight hundred fifteen euro (€ 4,649,815) and to cancel three million seven hundred nineteen thousand eight hundred fifty-two (3,719,852) shares with effect from the date of the Decision.

Consequently, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred seventy-seven million three thousand five hundred forty euro (€ 277,003,540) represented by two hundred twenty-one million six hundred two thousand eight hundred thirty-two (221,602,832) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid".

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of capital are estimated at EUR 1.600,-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the german translation:**

Im Jahre zweitausend und elf, am siebten Tag des Monats Dezember.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Robert I. Kauffman, mit Geschäftsadresse bezüglich der Gesellschaft in Luxemburg, als Delegierter des Verwaltungsrates vertreten durch Frau Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, gemäß der Entscheidung des Delegierten des Verwaltungsrates vom 28 November 2011 (die „Entscheidung“) (eine Kopie der Entscheidung wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht) der "GAGFAH S.A.", eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, (die "Gesellschaft"), gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323.

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Léonie Grethen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 21. April 2011, veröffentlicht im Mémorial vom 14. Juli 2011, Nummer 1567.

Der Notar wird ersucht Folgendes aufzunehmen:

(I) Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die am 21. April 2011 gehalten wurde, veröffentlicht im Mémorial vom 14. Juli 2011, Nummer 1567 (die „AGV“), hat beschlossen, das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft herabzusetzen und sämtliche, nach dem 21. Januar 2011 von der Gesellschaft gemäß dem am 7. Dezember 2010 verkündeten Aktienrückkaufprogramms der Gesellschaft (das „B-B Programm“), zurückgekauften Aktien einzuziehen, und die entsprechenden Reserven, die diesbezüglich gebildet wurden, herabzusetzen. Die AGV hat den Verwaltungsrat beauftragt, bevollmächtigt und autorisiert, die Einziehung dieser Aktien und die Herabsetzung des ausgegebenen Stammkapitals und die damit verbundenen, vom Verwaltungsrat festgelegten Angelegenheiten umzusetzen, die Herabsetzung des Stammkapitals und die Einziehung dieser Aktien und die entsprechende Abänderung der Gesellschaftssatzung durch notarielle Urkunde herbeizuführen, und im Allgemeinen sämtliche angemessenen und zweckdienlichen Schritte, Maßnahmen und Formalitäten zu ergreifen, um die vorgenannten Beschlüsse der AGV umzusetzen.

(II) Der Verwaltungsrat beschloss am 7. November 2011 (eine Kopie des Auszugs wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht) grundsätzlich den Beschluss der AGV bezüglich der Herabsetzung des Stammkapitals umzusetzen und das ausgegebene Stammkapital um einen Betrag von vier Millionen sechshundertneundvierzig Tausend achthundertfünfzehn Euro (€ 4.649.815) durch die Einziehung von drei Millionen siebenhundertneundzehn Tausend acht-

hundertzweiundfünfzig (3.719.852) Aktien, die nach dem 21. Januar 2011 im Zusammenhang mit dem B-B Programm von der Gesellschaft zurückgekauft worden sind (der „Verwaltungsratsbeschluss“) herabzusetzen. Der Verwaltungsrat hat unter anderem die erscheinende Partei beauftragt, und hat die erscheinende Partei ermächtigt und bevollmächtigt, alle Entscheidungen, Schritte oder Maßnahmen zu ergreifen und alle Dokumente zu unterzeichnen um den Beschluss der AGV zur Herabsetzung des Stammkapitals umzusetzen und das Stammkapital, wie im Verwaltungsratsbeschluss angegeben, herabzusetzen.

(III) Gemäß der Entscheidung, hat die erscheinende Partei am 28 November 2011 entschieden, das ausgegebene Stammkapital um einen Betrag von vier Millionen sechshundertneunundvierzig Tausend achthundertfünfzehn Euro (€ 4.649.815) herabzusetzen und drei Millionen siebenhundertneunzehn Tausend achthundertzweiundfünfzig (3.719.852) Aktien, mit Wirkung ab dem Datum der Entscheidung, einzuziehen.

(IV) Absatz 1 von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung wird folgendermaßen abgeändert:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertsiebenundsiebzig Millionen drei Tausend fünfhundertvierzig Euro (€ 277.003.540) festgesetzt, aufgeteilt in zweihunderteinundzwanzig Millionen sechshundertzwei Tausend achthundertzweiunddreißig(221.602.832) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€1,25) (die „Aktien“), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt".

#### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft infolge der Kapitalherabsetzung getragen werden, werden auf ungefähr EUR 1.600,- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: R. I. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56348. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. Dezember 2011.

Référence de publication: 2012005018/119.

(120004355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

---

#### **Wood & Shavings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006773/10.

(120006854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

#### **Verandas Grand-Ducales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 36, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 37.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006764/9.

(120006696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---